

# 6 *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)*

Nous avons dit que la Banque mondiale et le FMI ont décidé en 1999 que les pays demandant l'annulation de leur dette dans le cadre de l'initiative PPTE devaient préparer un CSLP précisant comment ils emploieront l'argent destiné au remboursement des dettes pour réduire la pauvreté. Chaque pays doit maintenant rechercher les causes de la pauvreté et préparer un plan pour répondre au problème identifié. Ce plan doit répondre à tous les aspects de la pauvreté et il doit être endossé par tous les partenaires (les pays donateurs et les agences de développement). Il doit aussi préciser ses objectifs afin que les progrès puissent être comparés avec les résultats. Les CSLP sont donc potentiellement très importants:

- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté deviendra probablement le plan auquel les autres donateurs adresseront leurs fonds.
- La Banque mondiale et le FMI prévoient que le CSLP élaboré pour les PPTE intégrera également tous les pays recevant une aide de l'Association pour le Développement International (ADI). Cette nouvelle approche touchera entre 20 et 30 pays, en plus des 40 PPTE. (L'ADI fait partie de la Banque mondiale. Elle prête de l'argent à des taux d'intérêt très faibles aux pays en voie de développement.)
- Il favorise davantage la participation de la société civile.

Mais il présente cependant deux secteurs potentiels de tension:

- d'une part obtenir une annulation rapide de la dette et d'autre part impliquer la société civile dans la préparation du CSPL
- d'une part arriver à une «appropriation» réelle du pays et d'autre part répondre à la revendication de la Banque mondiale et du FMI qui souhaitent être le juge final du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté d'un pays.

En ce qui concerne le premier point, si l'annulation rapide devient une priorité, elle empêchera peut-être une réelle participation de la société civile. Par contre, assurer une réelle participation de la société risque sérieusement de ralentir cette annulation. (On s'attend déjà à ce que le processus nécessite 1 ou 2 ans pour préparer le cadre stratégique, et une année supplémentaire pour terminer sa mise en place, après le premier rapport annuel de progrès). Afin de contourner ce problème, la Banque mondiale et le FMI ont indiqué qu'un cadre stratégique intérimaire était pour l'instant acceptable.

Ce document doit inclure une déclaration de l'engagement du gouvernement envers la réduction de la pauvreté, décrire l'étendue actuelle de la pauvreté et ses différentes formes, ainsi que les principaux éléments de la stratégie gouvernementale actuelle pour la réduction de la pauvreté. Il doit aussi inclure un calendrier concernant la publication complète du CSLP et décrire les modalités de la consultation.

En ce qui concerne le second point, l'objectif de la participation du pays semble être limité par la revendication suivante «Pour finir il reviendra aux Conseils d'Administration (de la Banque mondiale et du FMI) de décider si un cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté est adéquat». Ils peuvent aussi décider si un pays n'a pas suivi la marche à suivre de mise en place de la stratégie et, dans ce cas, ils peuvent supprimer de nouvelles allocations de fonds en provenance de ces Institutions Financières Internationales (IFI). Il reste à savoir ce qui se passerait si un gouvernement et la société civile d'un pays débiteur n'étaient pas d'accord avec les décisions de la Banque ou du Fonds. Une option possible consisterait à organiser une consultation plus importante et plus transparente, potentiellement dirigée par le Programme de Développement des Nations Unies (PDNU), à laquelle les gouvernements donateurs et les dépositaires d'enjeux nationaux auraient des statuts égaux avec les IFI qui ne pourraient pas s'opposer aux décisions.

Un pays peut déjà avoir une stratégie pour répondre à la pauvreté mais elle est appelée différemment (comme par exemple en Bolivie «le Dialogue National»). D'autres processus pour la préparation de stratégies sont également en cours. Le plus important est peut-être la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDR) que chaque pays doit mettre en place avant 2005 (l'un des résultats du Sommet Mondial de Rio qui a eu lieu en 1992). Des discussions sur la nécessité de rassembler toutes ces stratégies, ou au moins de s'assurer qu'elles n'entrent pas en conflit, ont lieu entre les gouvernements et les organismes internationaux tels que les Nations Unies.

Maintenant que la Banque mondiale et le FMI semblent prendre la responsabilité d'allouer les ressources libérées par l'annulation du remboursement de la dette à des actions pour la réduction de la pauvreté, il serait injuste et illogique de ne pas accorder une chance à ce processus. Il offre plusieurs occasions de renforcer le rôle de la société civile et de placer la question de la pauvreté au centre de la planification économique.

(Voir APPENDICE 1 pour les détails sur les progrès du CSLP dans certains pays.)

### **COMMENT POUVEZ-VOUS PARTICIPER AU PROCESSUS CSLP?**

En tant qu'église ou mouvement d'église intéressé par la dette, la première étape consiste à chercher à savoir si votre pays a déjà un CSLP ou une autre procédure semblable, ou si cette stratégie est en cours de préparation. (Voir APPENDICE 1 et, si vous avez accès à Internet, consultez le site du FMI).



- Si votre pays n'a pas encore un CSLP ou un cadre stratégique, essayez alors de contacter d'autres églises, des ONG, d'autres organisations et faites pression auprès de votre gouvernement pour qu'il organise un tel processus.
- Si le processus est en cours, essayez alors de voir si une réunion de consultation doit avoir lieu. Acceptez d'y participer ou, le cas échéant, demandez une invitation. En vous servant de votre expertise (par exemple la santé primaire, l'alphabétisation, l'éducation) planifiez une réunion avec d'autres organisations et préparez une liste des

actions qui, d'après vous, devraient être menées pour éradiquer la pauvreté ou réduire ses effets dans votre domaine d'activité.

- Encouragez vos bénéficiaires (c'est à dire les pauvres de votre région) à participer aux réunions locales. Prenez bien conscience de leurs besoins. Tenez-les à jour des progrès.
- Ne précipitez pas le processus car cela pourrait empêcher une bonne participation. Demandez la suspension des remboursements des pays les plus pauvres en attendant une annulation éventuelle.
- Si le CSLP a déjà été élaboré, essayez de vous renseigner sur son contenu et appuyez son action.
- Appuyez son suivi efficace et envisagez de vous joindre à d'autres associations civiles engagées dans ce suivi. Soyez prêt à alerter le public dans le cas où le CSLP n'est pas suivi.

### ETUDE DE CAS NO 5

En Bolivie, les militants ont employé le processus CSLP afin d'insister pour obtenir que les citoyens soient placés au cœur des décisions concernant la dépense de l'argent destiné au remboursement des dettes. Les églises, en particulier l'église catholique bolivienne, ont été très efficaces lors de la mobilisation des différents secteurs de la société pour l'implication dans une consultation nationale sur l'atténuation de la pauvreté. Cette consultation devait avoir lieu parallèlement à une initiative gouvernementale faisant participer la population au débat sur l'atténuation de la pauvreté tandis qu'elle préparait un cadre stratégique à présenter au FMI. De nombreux boliviens ont douté que l'initiative officielle, sans le renfort de la consultation organisée par les églises, puisse représenter équitablement la société civile.

Neuf consultations régionales ont eu lieu puis, en avril 2000, des délégués ont été élus au cours d'un forum national de quatre jours à La Paz. Le forum a été divisé en huit ateliers pour discuter des problèmes et des solutions de la région. Par exemple, l'éducation, la santé, l'emploi, les droits terriens et la productivité. A la fin du forum, des délégués ont été choisis afin de présenter les conclusions des ateliers au Dialogue National du gouvernement pour la rédaction du CSLP. La déclaration publiée par le forum a également demandé la création d'une organisation à plus long terme et composée de représentants de la société civile. Cet organisme, tout en participant à la préparation du CSLP, serait en contact avec le gouvernement et les organisations internationales impliquées dans le suivi et l'évaluation des allocations de fonds obtenus par l'annulation de la dette et, d'une façon générale, la gestion des fonds publics.

Le forum a insisté auprès du gouvernement afin qu'il accepte de faire davantage participer les citoyens au processus CSLP. Irène Tokarski, coordinatrice de la Campagne bolivienne pour le Jubilé 2000 a dit: «ce type d'événement est le plus important qui ait eu lieu en Bolivie. Tous ceux qui y ont participé ont ressenti l'immense responsabilité d'assurer le suivi de ce que nous avons commencé pour le bénéfice des citoyens boliviens. Le gouvernement bolivien doit répondre à ce forum et tenir compte de notre voix collective.»

*(Source: Bolivie, Jubileo 2000)*

